

Premier volume FEVRIER 1892 Onzième livraison

LE GLANEUR

BOITE POSTALE 55

LEVIS, P. Q.

SOMMAIRE

Délits de presse.....	JULES SAINT-ELME
La cloche.....	MARIE-LOUISE
Le traité de 1763 et la religion catholique.....	L'abbé D. GOSSELIN
Les roses.....	J.-B. CHATRIAN
Nos hommes de lettres.....	E.-Z. MASSICOTTE

DÉLITS DE PRESSE

(Pour le GLANEUR)

Depuis qu'elle a commencé d'exister, cette quatrième puissance dans l'Etat que l'on appelle la presse a donné lieu à des témoignages flatteurs en grand nombre, mais aussi à bien des doléances. Ses admirateurs ont été légion, ses dénonciateurs pareillement. Et il faut bien avouer que si les premiers avaient souvent raison, les derniers, presque toujours, n'avaient point tort.

Autant la bonne presse qui sait comprendre sa mission et la poursuivre quand même, peut être un agent de perfectionnement dans le corps social, autant la presse oublieuse des principes vrais et chrétiens, la presse que guident, bien plus que la conscience du devoir à remplir, les passions brûlantes du moment, peut être d'un effet désastreux et quasi sans remède pour le désagrègement, l'abâtardissement de la société, même la mieux policée. Les exemples, hélas ! n'en sont que trop nombreux tout autour de nous et chez des peuples encore qui nous tiennent de bien près.

Rien d'étonnant à cela, car la presse, réellement, c'est le fluide électrique qui met en branle tout le système nerveux du corps social ; la

presse bonne c'est un sang généreux qui court en ses veines pour y porter la vie, tandis que dans le cas contraire c'est un venin subtil qui s'infiltré dans chacun de ses organes pour y semer la mort.

Oh ! comme les écrivains catholiques et ceux-là même qu'anime seulement le sentiment chrétien devraient avoir à cœur de diriger bien justement les coups de cette arme à deux tranchants qu'ils manient à leur gré ! Par malheur, ça n'est point ce qui se produit le plus ordinairement. Pour la vaine gloire de faire prévaloir une idée personnelle, rien moins qu'orthodoxe, de se distinguer par une originalité malsaine, dans bien des cas pour le triste profit de s'attirer plus de patronage, de s'assurer des sympathies moins qu'honorables, sans se soucier de s'en aliéner de bien plus nobles, on a vu et l'on voit encore des publicistes, vieux et jeunes — horrible dictu — prostituer ce facteur premier de la morale publique, la presse, en faire un porte-ordures, parfois, au lieu d'un lustre étincelant.

Et cet état de choses, pénible à avouer, n'existe pas là seulement où la civilisation décrépite, où l'atavisme a lancé les peuples sur la pente rapide de la décadence, on l'a vu se produire dans de jeunes pays, le nôtre même, le

dirai-je, où ces néfastes exemples tendent à exercer déjà, et de plus en plus, une influence trop appréciable.

A rien ne sert de se dissimuler le mal, il vaut mieux le voir, le signaler, le toucher du doigt et réagir fortement, sans hésitation aucune, sans lenteur inconvenante.

Des voix nombreuses et autorisées se sont élevées tour à tour contre les délits de presse, se multipliant partout et s'aggravant de jour en jour, mais ces voix ont prêché dans le désert. Emportés par le tourbillon des intérêts matériels, par l'égoïsme des jours où nous vivons, les hommes qui devaient conduire à son but véritable la presse, par la voie droite, l'ont laissée s'égarer dans les sentiers détournés où elle a fait la propagande de l'erreur, de la calomnie, des folles et immorales productions de cerveaux ramollis et d'esprits dévoyés.

Ils ont fait la sourde oreille, refusant d'entendre les conseils de ceux qui leur disaient : Vous, les docteurs du peuple, craignez la responsabilité que vous allez encourir. Hâtez-vous, dérobez votre front au souffle d'impiété, de démoralisation qui passe sur le monde, venant de rivages où la race des hommes semble avoir déjà trop vécu."

Parfois ils ont dit : Tout cela est bien vrai ;

il faut aviser. Et rien n'a été fait. Il est temps enfin de sortir du spéculatif pour entrer dans la pratique. Qu'y a-t-il à réformer? Voyons un peu.

Il est un mal dans ces années dernières, où la fièvre de nouveauté a sévi si fortement, favorisée par la succession rapide d'événements graves ou tout au moins importants, qui a jeté de profondes racines au sein de la presse européenne, la presse de Paris surtout. C'est une plaie qui s'envenime à vue d'œil et menace de gangrener jusqu'au cœur l'opinion publique : l'abus du *reportage*.

Le gros public lecteur est friand de nouvelles à effet, et le pourvoyeur des faits divers du journal, qui sait cela, va s'ingénier à ramasser tout ce qu'il pourra trouver dans ce genre, où qu'il le trouve. Il racontera par le détail tel procès sensationnel, il narrera d'un bout à l'autre certaines aventures galantes, il dira les dessous des cartes dans les petites affaires de quelques financiers, professionnels, écrivains, hommes de l'art ou de l'industrie ; il faussera les données de telle ou telle rumeur qui a frôlé son oreille, ou il les enjolivera ; il médiera à outrance et comme sans s'en apercevoir, et s'il ne trouve point matière à médisance, il ouvrira le champ à la calomnie, etc., etc. Or ce procès, cette

aventure, ces secrets de métier, ces nouvelles dénaturées, ces médisances, ces calomnies n'ont pas de raison d'être offerts en pâture, dans leur crudité souvent repoussante, toujours souverainement inconvenante à des milliers de lecteurs qu'on pourrait fort bien autrement intéresser. Que l'on mentionne un fait quelconque appelé à devenir de notoriété publique, passe ; mais qu'on analyse de pareils sujets, qu'on les dissèque pour exposer ces débris informes au grand public, voilà qui est tout à fait malséant.

C'est cette vile et déshonorante besogne, pourtant, que l'on voit s'opérer dans certains journaux, trop avides de succès populaires, ou trop peu prudents. Et malheureusement il faut le dire, dans cette presse où l'on tyrannise la morale, où l'on compromet les intérêts sociaux, où trop souvent même on ridiculise la religion, certains journaux canadiens-français et catholiques n'ont pas craint d'être comptés. Il s'en est trouvé d'entre eux pour oser commettre de ces graves indiscretions, pour ne pas dire plus.

Oh ! ces entrevues à l'éclosion dangereuse, qu'on croit faire mieux avaler au bon public en les décorant du titre ronflant d'*interview*, ces rapports trop épicés et au trop grand complet, combien n'est-il pas de nos journalistes qui aient déjà à s'en reprocher, volontairement ou par mégarde.

Il y a là, ai-je dit, et je le maintiens, il y a là souvent de quoi troubler la paix des individus et celle des familles, quand ça ne s'attaque pas même aux intérêts publics ; il y a là en germes des principes tout à fait subversifs de la morale et de la religion. Si l'on réfléchissait mûrement aux graves conséquences que peuvent avoir ces entrefilets demi-cocasses ou demi-malins dont on se risque à parsemer parfois certaines de nos gazettes canadiennes-françaises, sans doute que l'on serait plus circonspect et plus prudent, mais il arrive ainsi que l'irréflexion engendre des méfaits de publicité auxquels le mauvais esprit n'eut pas songé. Il faudrait se rappeler sans cesse que le journal c'est la pâture de tout le monde : le monde des grands et le monde des petits, le monde des pervers et le monde des candides, le monde des âmes droites et le monde des caractères faux. C'est malséant que de vulgariser au moyen du journal, parmi tant d'esprits divers, des confidences qu'en tout autre temps, l'on jugerait à peine convenable de faire dans l'intimité du cénacle.

Ça vaut bien la peine qu'ils y pensent ceux-là qui dirigent et alimentent la presse, et qui, en cette qualité, ont charge d'âmes, tout comme de vrais directeurs des consciences, qu'ils sont en quelque sorte.

Je viens de signaler à l'attention la surveillance à exercer sur la nouvelle courante, la rumeur du jour, les bruits de la rue, les cancans et commérages, faut-il avoir à mettre en garde notre presse contre l'immoralité, l'irréligion et toutes les fausses doctrines, issues du progrès aux abois, en un siècle de décadence, qu'il pourrait lui arriver d'offrir à ses lecteurs sous le couvert littéraire ?

Ici, j'aime à le dire, l'attention portée a été plus scrupuleuse, et, sous ce rapport, il n'y a presque point de reproches à faire aux publicistes de chez nous. Cependant, il peut n'être point inutile, patriotes et catholiques, de nous rappeler mutuellement au sentiment du devoir. Nous avons tant de chances d'être emportés, si nous n'y prenons garde, dans le tourbillon de l'impiété qui tournoie sur nos têtes et a déraciné déjà du sol fertile de l'orthodoxie plusieurs arbres, mais surtout un trop grand nombre de jeunes arbrisseaux dont la frondaison première promettait magnifiquement.

Jusqu'ici notre presse a su se tenir avec dignité en dehors de ce mouvement déplorable où s'affirme hélas ! la déchéance du monde moral qui baisse, baisse.

Le décadentisme du style, le décadentisme de l'idée, c'est-à-dire l'abâtardissement de l'es-

prit, le dessèchement du cœur ; cette école de soi-disant néo-littérateurs qui afflige la France serait à faire désespérer de l'avenir pour notre mère-patrie d'origine, si une réaction puissante, une réaction déterminée n'avait déjà commencé à produire ses effets salutaires... Dieu merci, elle est née la phalange des jeunes aux talents brillants, à la raison bien équilibrée, des jeunes qui sauront se contenter des vieilles données classiques et les rajeunissant dans les eaux de leurs intelligences toutes neuves, en tirer des chefs-d'œuvre comme nous en firent admirer les grands maîtres d'autrefois. Elle est née, dis-je, cette phalange des vrais amants de l'art, au milieu des saturnales de cerveaux détraqués qui achevaient d'étouffer l'art sous le naturalisme le plus dégradant. Elle est née cette phalange, l'honneur littéraire de la France dans le siècle qui va s'ouvrir : j'en appelle à témoins, entre mille, la brillante pléiade d'écrivains qui marchent sous les drapeaux de Charles Fuster, de Paris, l'école néo-classique du *Semeur*, la revue que dirige ce maître. Si bien que Fuster, en publiant, l'année dernière, le premier volume d'une anthologie annuelle des poètes de son école, a pu écrire, en toute sûreté, ces beaux vers, dans une pièce magnifique intitulée "Le Réveil."

.....
 De sinistres goujats insultaient au baiser ;
 On déshonorait tout, la joie et la torture ;
 L'idéal en faillite était de l'imposture :
 Un jour, en nous, un jour on vit fraterniser
 La boue avec la pourriture.

Des fossoyeurs allaient ensevelir le bien ;
 Les romanciers d'amour salissaient la tendresse..
 — Tout à coup, évoqué ! Maintenant, allégresse !
 Voici que le grand flot de l'idéal revient
 Et que le lion se redresse.

Voilà un gage de la renaissance, n'est-ce pas,
 dans la littérature française, un instant outragée,
 et un gage qui promet.

Est-ce au moment où la plaie hideuse de la
 décadence littéraire s'en va se cicatrisant, là-
 bas où nous prenons exemple, lorsque des chairs
 vermeilles et pourprées d'un sang généreux
 achèvent de la faire disparaître sur un corps
 toujours plein de vitalité, est-ce à ce moment-là
 que nous pourrions craindre de voir l'infection
 gagner chez nous ? Il semblerait que non ;
 que l'exemple a été bon et l'expérience suffi-
 sante ; que là où les aînés regrettent déjà de
 s'être aventurés les cadets se garderont bien de
 passer. Et cependant, en ces derniers temps,
 certaines aspirations inattendues, certains ef-

forts de jeunes, soudain pris de vertige, au jugement mal formé ou point formé du tout, à en juger par les apparences, ont paru laisser croire qu'il pourrait percer peut-être, ça et là, quelques velléités de tâter du décadentisme. On a même vu, et l'histoire devra enregistrer ce fait pour le plus grand remords, avant qu'il soit longtemps, de ceux qui osèrent prendre l'initiative de cet attentat de lèse-nationalité — on a vu notre presse, toujours si éclectique pour ses reproductions littéraires, livrer tout d'un coup au vent de la publicité des pièces d'un ton jusqu'ici inconnu parmi nous. L'épidémie a menacé de s'attaquer à nous. Mais l'ébahissement a été si profond, si vigoureuse la répulsion en face de cette tentative scandaleuse, qu'elle sera, espérons-le, étouffée à son premier cri de vie, que nous n'aurons pas, dans notre littérature toute naissante, à en déplorer les funestes conséquences.

J'ai prononcé, tout à l'heure, le mot de lèse-nationalité contre cette entreprise, si elle devait être sérieuse, ce qu'à Dieu ne plaise. Il me serait facile d'établir ce crime au compte des prétendus auteurs de décadence, naturalistes au petit pied, symbolistes, mystiques et toute la séquelle des incompris et des incompréhensibles qui menaceraient, si on voulait les en croi-

re, de s'implanter chez nous. J'aime mieux m'en remettre de ce soin à une plume plus autorisée que la mienne, bien humble. Je détache à cet effet quelques lignes d'une correspondance privée, adressée de Paris par un de nos jeunes littérateurs canadiens les plus marquants.

Parlant de certaine revue à propos de laquelle, tout en faisant mes réserves, je ne voyais pas aussi noir que mon correspondant, le docteur Chevrier — il me pardonnera bien l'indiscrétion de mentionner son nom : c'est pour donner à ma citation tout son prestige et son autorité — s'exprime ainsi : Tu n'as pas été assez sévère, et je l'aurais fouettée davantage cette petite saleté à la fois bête et prétentieuse. C'est un pamphlet singe et vicieux en même temps. Il reproduit, et sur dix reproductions il y en a la moitié de malsaines" (Je dois à la justice et à la vérité de noter ici que les suivants fascicules de la revue en question semblent marquer un retour vers les vrais principes. Souhaitons-le complet). "Laissons à la France, continue le judicieux censeur, ce genre libre, cette école naturaliste. Défendons-en notre littérature, car elle donne la mesure de la pureté de nos mœurs. Défendons-la contre ceux qui croient que pour pousser en avant le progrès, il faut arriérer la morale. Pour eux,

débauche est synonyme d'avancement, d'émancipation. Et notre vertu, à nous, c'est notre unique force. Qu'on pervertisse le peuple, on détruira sa nationalité. L'homme qui perd sa foi ne tient plus à sa langue. Allons, il nous incombe un devoir, et si ces *bousiers* de la littérature qui ont droit de domicile en France veulent s'implanter chez nous, j'espère que la phalange des jeunes se lèvera, chacun apportant *son copeau*, pour les écraser... Je ne suis pas un cagot, loin de là, mais cette tendance ou plutôt cette tentative m'effraie."

Qu'ajouterai-je à ce plaidoyer éloquent, concis et vigoureux ? Il n'y manque rien. La démonstration de la faute s'y trouve, et la sanction de la loi, la punition la suit. Tout cela énergique, mais juste et équitable.

Pour ma part, je nourris l'espoir que les délits de presse qui tomberaient sous le coup de cette loi de moralité, le rempart dernier du bon ton littéraire, ne se renouvelleront pas chez nous, puisque, malheureusement ils se sont produits. Chacun reviendra franchement après quelques *folies de jeunesse*, aux saines traditions de nos initiateurs dans la carrière, pour sa plus intime satisfaction et le plus grand honneur de nos lettres canadiennes, les seules qui puissent au monde se vanter, peut-être, d'être encore vierges, immaculées.

JULES SAINT-ELME

LA CLOCHE

(Pour le *Glaneur*)

Voilà donc les lueurs d'une bien belle aurore :
La nuit touche à sa fin !...
La riante nature en chantant se décore ;
Au temple du Seigneur la cloche sonne encore
L'Angelus du matin.

Dans la poussière d'or qui recouvre la route,
Je m'engage à mon tour,
A la voix de la cloche, à l'appel que j'écoute...
Il faut que je me hâte encore plus, sans doute,
Pour la messe du jour.

Le zéphire m'apporte un doux parfum que j'aime,
En caressant la fleur ;
En cet instant il prête à notre cloche même,
Pour un cher nouveau-né qui reçoit le baptême,
Des accents de bonheur.

Mais quels sont ces accords ?... Est-ce donc la musique
Qu'on fait au paradis !...
C'est la cloche qui touche, émeut tout Saint-Zotique
A cette heure où Jésus vient dans l'âme angélique
De ses enfants ravis.

Tout prend encore un air de fête et de jeunesse ;
Et dans un vif transport,
La cloche me redit la suave allégresse
Des deux cœurs que le prêtre unit dans leur tendresse,
En bénissant leur sort.

Il fait bien chaud au champ, mais sous le vert feuillage
 L'ombre a déjà grandi ;
 Le moissonneur y prend son pain et son breuvage,
 Quand la cloche répète, en son pieux langage,
 L'Angelus du midi.

Le vent, sous un ciel noir, souffle avec violence
 J'entends les flots mugir.
 La cloche rend un glas, et triste se balance ;
 Elle pleure un chrétien, mais prêche l'espérance,
 Car il a su mourir.

J'aperçois, décorés de rayons de lumière,
 Les autels du saint lieu.
 La cloche a réuni notre paroisse entière :
 Avec ardeur chaque âme élève une prière,
 Jusqu'au trône de Dieu.

Alors les paysans que le bonheur effleure
 Dans l'amour du devoir,
 Se dirigent joyeux vers leur simple demeure
 Quand la cloche célèbre à cette septième heure
 L'Angelus de ce soir.

Il neige, il fait très froid, l'âtre luit et pétille,
 On l'a bien tisonné.
 L'astre des nuits éclaire et dehors tout scintille ;
 La cloche triomphante appelle la famille :
 L'enfant Jésus est né !

MARIE-LOUISE

LE TRAITE DE 1763

ET LA

RELIGION CATHOLIQUE

(Pour le *Glanneur*)

En 1763, le traité de Paris céda le Canada à la Grande-Bretagne. Ce traité renferme une clause relative à l'exercice de la religion catholique, dont voici la teneur :

“ De son côté, Sa Majesté convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. En conséquence elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne.”

Comment cette stipulation doit-elle être interprétée ? Nous ne pouvons mieux faire que de demander à nos jurisconsultes la réponse à cette question.

Dans une cause intentée par “Laramée et alias vs Evans,” pour obtenir la nullité d'un mariage contracté entre deux catholiques en présence d'un ministre protestant, le juge Pa-

pineau, devant qui la cause a été instruite en premier lieu, a eu l'occasion de traiter cette importante question, et s'est exprimé comme suit en rendant son jugement, le trente-et-un mars 1880 :

“ Inutile de vous dire ici que la religion catholique romaine et son plein, entier et libre exercice ont été reconnus dans ce pays, et garantis par la foi des traités confirmés par l'acte impérial de 1774, si souvent cité devant nos tribunaux, sous le nom d'*Acte de Québec*. La plus forte partie de notre législation civile se rattache à ce fait et en est la conséquence nécessaire.”

Plus tard, en décembre 1881, la même cause est venue devant le juge Jetté qui, à son tour, s'est prononcé dans le même sens, et avec encore plus d'énergie, comme nous allons le voir en lisant ce qu'il a dit :

“ Mais les articles des capitulations de Québec et de Montréal avaient stipulé que le libre exercice de la religion catholique serait conservé aux habitants de la colonie, et les généraux anglais, au nom de leur souveraine, avaient accédé à cette condition. Aussi cette stipulation fut-elle formellement renouvelée par le traité définitif de paix, signé le dix février 1763. Il serait inutile de recommencer ici les

dissertations sans nombre faites sur la portée de cette stipulation. L'histoire constate, il est vrai, qu'à certaines époques difficiles des esprits étroits et préjugés ont voulu faire subir à cette concession si précieuse que l'Etat souverain avait faite aux catholiques de ce pays, des restrictions qui en auraient stérilisé les résultats ; mais le bon sens, la loyauté et la largeur de vues des hommes d'Etat anglais ont depuis longtemps fait justice de ces mesquines prétentions. Le traité de cession a donc garanti aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion, c'est-à-dire la liberté religieuse la plus complète, la plus large et la plus féconde."

Le quatorze décembre 1888, le juge Cimon, en rendant jugement dans la célèbre cause de Pierre Michaud et alias vs Joseph Levasseur, s'est exprimé comme suit sur la même question :

" Depuis que le Canada a été cédé à l'Angleterre on n'a adopté aucune loi dans le but de restreindre la liberté de l'Eglise ; au contraire toutes les lois civiles qui concernent l'Eglise sont une reconnaissance constante de cette liberté, et toujours données pour reconnaître et aider l'autorité ecclésiastique, ou, comme le dit le préambule de l'Ordonnance 2 Victoria, chapitre 26, pour le repos et le bonheur des su-

jets catholiques de Sa Majesté en cette province. Et non seulement cette liberté est reconnue et admise, mais tout notre droit public, comme toutes les lois adoptées ici au sujet du temporel de l'Eglise, reconnaissent que l'Eglise est une institution ayant nécessairement dans son sein tous les éléments pour sa gouverne, et pouvant adopter toutes les règles requises pour la gouverne de ses fidèles."

Dans un mémoire sur le Statut de Québec, chapitre 13, année 1888, intitulé : Acte relatif au règlement de la question des biens des Jésuites, le ministre de la justice de la puissance du Canada, commentant cette clause du traité de 1763, s'exprime également dans le même sens :

"La restriction, dit-il, contenue dans les termes "en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne," a été universellement interprétée comme voulant dire : "en autant que ces lois le permettent dans les colonies."

Il est important de remarquer que, dans ce mémoire, le ministre de la justice a parlé au nom du gouvernement fédéral, et que ce mémoire a été soumis au gouvernement impérial qui l'a approuvé.

Le ministre de la justice a émis la même opinion dans son remarquable discours prononcé

aux communes d'Ottawa, sur la question des biens des Jésuites. Dans cette dernière circonstance il parlait encore au nom du gouvernement d'Ottawa.

La question de l'interprétation du traité de 1763 cédant définitivement le Canada à l'Angleterre, au moins sur ce point capital, est donc maintenant parfaitement hors de discussion. En présence des autorités que nous venons de citer, et d'interprétations qui émanent incontestablement de la froide raison seule et non du sentiment, il est évident qu'on aurait gravement tort d'être en garde contre les conclusions qui découlent d'un principe consacré par notre jurisprudence, et sanctionné en outre par les représentants de l'autorité même qu'il lie. Ces conclusions nous ont déjà fait beaucoup de bien, sans nous faire aucun mal que nous sachions du moins ; les admettre et les soutenir est un devoir, et en bénéficier quand il y a lieu, est un droit.

L'ABBÉ DAVID GOSSELIN.

LES ROSES

(Pour le *Glaneur*)

Ce matin, en ouvrant ma fenêtre au soleil,
Parmis les frais lilas et les roses frileuses,
Marguerite, j'ai vu ton visage vermeil,
Avec de grands yeux doux, comme des scabieuses...

Tout parlait de bonheur dans cet heureux réveil
Du printemps qui chantait ses chansons amoureuses,
Et je restai longtemps pensif devant l'éveil
De la nature en joie et des roses heureuses...

Je sentis dans mon cœur s'épanouir l'amour,
Tandis que tu faisais ton choix dans mon parterre,
Allant de l'une à l'autre et laissant tour à tour

La rouge pour la jaune, — étrange jardinière —
Et devant ce tableau, Marguerite, j'ai dit :
La plus belle est encor celle qui la choisit !...

J. B. CHATRIAN

NOS HOMMES DE LETTRES

(Pour le GLANEUR)

Plus tard, alors que la nation canadienne-française sera établie sur des bases solides, alors que les vaillants représentants de la race latine en l'Amérique du nord, auront formé un grand peuple, qui sera sur ce continent ce que les Français sont à l'Europe, nos petits-enfants rediront avec orgueil les noms célèbres du Canada français.

En effet, cette nation encore jeune, pleine de l'enthousiasme de l'adolescence, aura-t-elle l'ingratitude d'oublier ses héros, ses orateurs, ses écrivains ?

Pourra-t-elle ne pas accorder un souvenir aux Jacques Cartier, aux Champlain, aux Lavolette, aux d'Iberville, aux Frontenac, aux Maisonneuve, aux Montcalm, aux Lévis ?

Ne prononcera-t-elle pas les noms des Panet, des Papineau, des Lafontaine, des Morin, des Taché, des Cartier, des Chapleau, des Laurier, des Mercier ?

Ne jettera-t-elle pas un coup d'œil sur les œuvres de littérateurs comme Crémazie, Garneau, Parent, Fréchette, Casgrain, Chauveau,

Sulte, Legendre, Marmette, Gérin-Lajoie, Buies, Routhier, Lusignan, David ?

Nous pouvons l'affirmer : la reconnaissance, son origine illustre, tout lui en fera un devoir et elle ne faillira pas.

Parmi les littérateurs, une des figures les plus originales lui paraîtra être celle de Benjamin Sulte. Nos descendants reconnaîtront en sa personnalité le travailleur infatigable, l'écrivain consciencieux, l'historien érudit, enfin le **SELF MADE MAN** qui, parti d'avec la plèbe, s'éleva graduellement et occupa une position enviée dans les lettres.

* * *

A l'âge de neuf ans, ses parents le mirent à l'école des Frères, et, après une année scolaire, il en fut retiré pour prendre de l'emploi.

Imaginez-vous ce bonhomme, grand comme ça, dont les études ont duré dix mois et qui se lance dans les affaires...

Lorsqu'aujourd'hui on considère le chemin parcouru, ça paraît un récit d'imagination ! Nature excessivement énergique que les obstacles affermissaient au lieu de la décourager, il se mit bravement à l'œuvre. Consacrant ses soirées à l'étude, il travailla, travailla, travailla,

7
reculant le but d'abord choisi, à mesure qu'il allait l'atteindre, persuadé que ce n'était pas audessus de ses forces. Puis il se lança dans l'arène, timidement d'abord, mais s'enhardissant de plus en plus. Tel l'oiselet essayant ses faibles ailes.

Dès ses premiers écrits en prose et surtout en poésie, il montra toutes les qualités qui le distinguent : naturel, facilité, élégance et verve.

En les lisant " on s'aperçoit que ses instincts ou ses études l'ont porté plus vers Béranger, Pierre Dupont et Désaugiers que vers Hugo, Lamartine ou Auguste Barbier."

Il s'assimila tellement ce genre que " Sulte tout jeune et encore inconnu, ayant envoyé une pièce de vers au *Journal de l'Instruction Publique*, lorsque M. Chauveau était surintendant de l'éducation, M. Chauveau et M. Lenoir, l'assistant rédacteur, hésitèrent à la publier ayant cru remarquer d'abord une forte ressemblance avec les poésies de Pierre Dupont."

Lors des fêtes du premier centenaire de la *Revue Canadienne* M. Chauveau fit une allusion délicate à cette anecdote :

A M. BENJAMIN SULTE

“ Centenaire déjà. Que suis-je donc moi-même ?

“ Un jour, il m’en souvient, j’eus un plaisir ex-
[trême

“ A voir vos premiers vers, à les faire imprimer.

“ Ils étaient si bien faits que l’on dut exprimer

“ Un doute injurieux ; de Dupont l’œuvre entière,

“ De la première page à la page dernière,

“ Avec soin compulsée avant l’imprimatur,

“ Vous donna droit, scellant votre succès futur...

En 1870, alors que la France et l’Allemagne se déchiraient les entrailles, alors que l’Europe et l’Amérique retentissaient du bruit de ce combat de géants, parut, à Montréal, un tout petit volume de poésies, au titre si doux, si charmeur qu’un poète seul avait pu le trouver. Les *Laurentiennes*, bien qu’étant l’œuvre d’un jeune, renfermaient plus d’une pièce que nos meilleurs poètes n’auraient pas eu honte de signer.

Ces poésies “ essentiellement canadiennes ” respiraient à chaque page, à chaque strophe l’amour de la patrie.

Le prince de notre littérature, l’honorable M. Routhier, a résumé le livre de la manière suivante :

“ Sulte chante le Canada et ses beautés, ses

droits et ses devoirs, ses douleurs et ses espérances. Il évoque le passé et célèbre toutes les gloires, il rappelle le présent et en traduit des leçons ; il s'élanche vers l'avenir et flatte nos rêves d'or, c'est un hymne qui se répète, et dont les échos vont sur tous les sentiers réveiller le patriotisme endormi."

Lareau, dont les lettres canadiennes éprouvent si douloureusement la perte, a porté ce jugement :

" Il n'a ni la vigueur lyrique de Fréchette, ni la douceur ineffable de Lemay, ni même l'onction patriotique de Crémazie, mais en revanche, sa poésie est plus pétillante, sa phrase plus claire et plus égale, son esprit plus franchement gaulois. L'ode sera toujours son domaine favori ; la chanson, la meilleure expression de son talent ; l'idylle, le plus beau bouquet de son jardin littéraire ; sa muse aime à voltiger de fleur en fleur, elle butine en folâtrant, elle se déplaîrait à revêtir les longues envergures qui conviennent aux grands genres, à l'épopée ou à la tragédie."

Au nombre de ses meilleures pièces, je place en premier lieu le " Tombeau du marin ". Il y a là une certaine grandeur farouche, une tristesse résignée qui empoignent l'âme et font battre le cœur. Lisez :

“Au bord des flots grondants, sur la rive déserte,
“S’élève, solitaire, une modeste croix
“Que les sombres rochers et la nature inerte
“Environnent d’un deuil fier et calme à la fois.

“Un jour, un voyageur descendit sur la plage
“Et dirigea, pensif, ses pas vers les hauteurs,
“Le guide lui montra sous un rosier sauvage
“Ce tombeau dont l’aspect fit déborder ses pleurs.

“Quand il redescendit le sentier de la grève
“Un vide immense au cœur lui reparla de Dieu ;
“A son abattement aussitôt faisant trêve,
“Il vainquit sa douleur par un dernier adieu.

“Adieu, j’ai terminé mon saint pèlerinage,
“Je suis venu de loin vénérer ce tombeau.
“Ce fut le rêve aimé qui berça mon jeune âge,
“J’emporte un souvenir à jamais cher et beau.

“Adieu, protège-moi des malheurs de la vie,
“Mon père, j’ai besoin de m’appuyer sur toi ;
“Conduis mon pas errant, garde qu’il ne dévie
“Du chemin de l’honneur, du guidon de la foi.

“J’aborderai par là, sans remords, sans alarmes,
“La carrière où le ciel me voudra maintenir.
“Il est un doux secret qui sèche bien des larmes :
“C’est prier, travailler, se soumettre et bénir.

Immédiatement après ce morceau, qui, j'en suis persuadé, vous a ému comme moi, écoutez ce dialogue, gentil comme une chanson de fauvette :

LA BELLE MEUNIERE.

“ — Par les chemins, qui donc, ma belle,

“ Vous attire, si bon matin ?...

“ Et, rougissant, la jouvencelle

“ Dit : — Seigneur, je vais au moulin.

“ — Le cristal bleu de la rivière,

“ A bien moins de limpidité

“ Que ton joyeux regard, ma chère.

“ — Monseigneur est plein de bonté.

“ — Quel frais minois, quel port de reine !

“ Approche, enfant, vrai, tu me plais.

“ A tant de grâce souveraine

“ Il faut pour logis un palais ;

“ Monte en croupe et sois ma maîtresse,

“ Viens je suis chevalier-baron...

“ Mais pourquoi cet air de tristesse

“ Et cet incarnat sur ton front ?

“ Ne fuyez pas, mademoiselle,

“ Vous aurez mon titre et mon cœur :

“ Je vous conduis à la chapelle.

“ — Merci, c'est beaucoup trop d'honneur.

“ — Qui donc êtes-vous, ma charmante,

“ Pour refuser un chevalier ?

“ Quelque dame riche et puissante ?

“ — Je suis la fille du meunier.

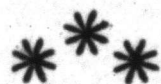
“ — Quoi ! du meunier, Dieu me pardonne,

“ J'en suis marri pour ton bonheur ;

“ Je ne puis t'épouser, ma bonne...

“ — Qui vous a demandé, seigneur ?

Il y a bien encore “ La Patineuse ” qu'il faudrait citer, mais l'espace dont je dispose est trop restreint. Dans les *Chants Nouveaux*, publiés en 1880, l'auteur a continué ce premier volume.



Non content de courtiser la muse Polymnie il voulut déposer ses hommages aux pieds de Clio.

Celle-ci possédait, sans doute, plus d'attraits à ses yeux, car il lui est resté fidèle.

Son premier ouvrage dans ce genre fut : *L'Histoire de la ville des Trois-Rivières et ses environs*.

Il en commença la publication la même année que les *Laurentiennes*. Une seule livraison vit le jour. Ses concitoyens ne répondirent

pas à l'appel de ses éditeurs. Comme tous ses travaux historiques cette histoire regorgeait de détails. C'est du reste la méthode qu'il a toujours suivie. Il ne prend pas les vues d'ensemble, il ne fait pas de synthèse, il dissèque, il analyse. Pas le moindre fait ne lui échappe.

“ Un rien est quelques fois la clef
D'un fait, d'un acte révélé
Par l'étude et la patience. ”

Chants Nouveaux.

C'est un procédé qui demande énormément de travail, mais qui ne peut plaire qu'aux érudits. Aussi, les histoires de Sulte sont des mines où les écrivains futurs puiseront à pleines mains. Cependant, pour le moment, elles ne sont pas appréciées par le plus grand nombre. Ce plus grand nombre, que certains critiques veulent faire croire un critérium de vérité, n'est pas infallible.

En effet, il reste toujours à savoir, dit Paul Bourget, si la pluralité des suffrages représente autre chose que la pluralité des ignorances ?

Il a d'ailleurs défini lui-même, sa manière :
“ L'histoire d'un peuple ou d'un pays, c'est comme l'histoire d'un individu : vers tel temps, il faisait telle chose. Et c'est tout ce qu'il importe de savoir. ”

C'est bien tranché. Il n'est pas un romancier historique, c'est-à-dire qu'il ne nous place pas, au moyen de conventions, dans un lieu vrai où se passent des actions fausses. Il n'appartient pas non plus à la classe d'écrivains qui s'emploient à extraire la philosophie de l'histoire, à guider nos jugements sur les hommes et sur les choses. Non, de ces deux genres, il conclut avec Macaulay, que l'un peut se comparer à une carte de géographie, l'autre à un paysage.

Sulte prend un moyen terme. Il raconte les faits, tous les faits, et explique, comme dans une causerie, ce qu'il en pense dans son franc parler, sans restriction. Si cela lui attire des haines, il s'en moque, les faits sont là.

Sont ainsi : *Chroniques Trifluviennes*, continuation de l'ouvrage précédent ; *L'Histoire de Saint François du Lac* ; *Notes sur les premiers voyages aux Territoires du Nord-Ouest* et son immense travail : *L'Histoire des Canadiens-Français*, etc., etc.

Puis, des articles, une masse, sur tel point, sur tel nom, sur telle date, sur telle famille. Et alors, il vous dira : " Je n'écris pas de l'histoire, je publie des notes. "



Le troisième genre dans lequel Sulte s'est fait connaître à nous, c'est la blquette et la nouvelle.

Esprit excessivement observateur, spirituel pardessus tout, sarcastique, railleur même, saisissant de suite le ridicule dans toutes choses, il ne pouvait manquer de réussir : Aussi ses *Mélanges d'Histoire et de Littérature* (1876), son *Canada en Europe* et ses *Pages d'Histoire du Canada* renferment de véritables perles sous ce rapport.

Un style bref, incisif, prime-sautier, avec une pointe d'originalité, des paradoxes, des croquis de mœurs, des conclusions renversantes.

Ici il s'écriera : " Mon crayon monte en croupe et galope avec moi " ; là : " Les recits de vrais revenants qui vous donnent la chair de poule à gros grain, c'est cela qui captive l'attention. " Ailleurs : " On ne peut rajeunir impunément que les jolies femmes. " Il ne dédaigne pas les jeux de mots : " Les Irlandais ont sur nous le double avantage d'être tous centenaires et de ne le prouver jamais. Ils pratiquent cela d'instinct. Lorsqu'un Irlandais parle de son grand âge on sait... à quoi s'en tenir. "

Le *Canada en Europe* est à citer tout au long. Le franc rire ne vous quitte pas durant cette lecture.

Sa conclusion est celle-ci : Il arrive, çà et là, que l'on nous "découvre" encore, et que l'on s'en vante.

Sulte est le plus fécond de nos écrivains. Sa faculté de production étonne les profanes, mais pour lui ce n'est pas extraordinaire. Un jour, Louis H. Taché lui demandait comment il avait pu produire tout ce qu'il avait livré au public? La réponse ne se fit pas attendre "Dix-huit cents pages en vingt-deux ans, c'est moins de deux pages par semaine. Deux pages à écrire, cela se fait en une petite soirée. Le secret consiste à ne pas lâcher prise."

Alfred Garneau, le fils de notre historien national, a rendu cette idée d'une manière charmante dans l'acrostiche suivant :

"Où nous te demandions : " Où prends-tu pour écrire
 "Une très longue histoire et tant de vers charmants
 "Les longs loisirs qu'il faut à qui cherche à bien dire ?
 "Tu rirais aux éclats.... Ton secret pour produire,
 "Est de mettre à profit tous les petits moments ?

Voilà l'homme.

E. Z. MASSICOTTE.

Spécifique Antiasthmatique

— DU —

Dr NEY

Pour le soulagement et la guérison de
l'ASTHME, de la BRONCHITE, du
CATARRHE, du Croup,
etc., etc., etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPECIFIQUE du Dr NEY est offert au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de nombreux témoignages. Faut de l'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Rév. Sœur A. Boire, de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, Manitoba, dit :

".... Quant à l'effet de votre *Spécifique Antiasthmatique* je crois qu'il vaut ce qu'il promet. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement."

St-Boniface, 8 juin 1887.

SŒUR A. BOIRE.

Le Dr G. Desrosiers écrit, le 15 Nov. 1890 :

" J'ai fait usage du SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique invétéré depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis aspirer la fumée du *Spécifique Antiasthmatique du Dr NEY*, et aussitôt la respiration reprit son cours régulier. Il y a de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage de cette excellente préparation.

St-Félix de Valois.

G. DESROSIERS, M. D.

Vendu par tous les pharmaciens, en boîtes de
50 cts et de \$1.00.

— Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE :

L. ROBITAILLE, PHARMACIEN

JOLIETTE, P. Q.